



HAL
open science

Gloire, prestige et liturgie au XVIIe siècle: l'entrée de saint Venceslas au Bréviaire romain

Marie-Elizabeth Ducreux

► **To cite this version:**

Marie-Elizabeth Ducreux. Gloire, prestige et liturgie au XVIIe siècle: l'entrée de saint Venceslas au Bréviaire romain. Kabinet pro klasická studia, Filosofický ústav AV ČR. Musarum Socius, Académie des Sciences de la République Tchèque, pp.443-466, 2012, 978-80-260-0542-1. hal-00725244

HAL Id: hal-00725244

<https://hal.science/hal-00725244>

Submitted on 24 Aug 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

GLOIRE, PRESTIGE ET LITURGIE
AU XVII^E SIECLE: L'ENTREE
DE SAINT VENCESLAS
AU BREVIAIRE ROMAIN

Marie-Elizabeth Ducreux (Paris)

En 1669, un opuscule anonyme de 20 feuillets in-octavo, au frontispice intitulé *Gloria sanctissimi ducis et martyris Wenceslai*, sortit des presses de l'imprimerie de l'université Charles-Ferdinand de Prague¹. Le titre courant, plus précis, annonçait les « Douze titres de la gloire de saint Venceslas »². A cause de la dédicace au pape Clément IX, le livre a souvent été attribué à l'archevêque de Prague Matouš Ferdinand Sobek de Bílenberk (Matthäus Sobek/Zaubek de Bilenberg). Or, Bohuslav Balbín écrivait le 14 octobre 1669 à Daniel Papebroch, le continuateur de Jean Bolland aux *Acta Sanctorum*, qu'il en était le véritable auteur. Il précisait les circonstances de la rédaction du livret. C'était sur injonction de l'archevêque qu'il l'avait rédigé. « Certains aiment à se parer des plumes des autres », commentait Balbín, ajoutant que Sobek de Bílenberk avait envoyé l'écrit au pape Clément IX pour le supplier d'inscrire le principal patron de la Bohême à l'*officium divinum*, c'est-à-dire au bréviaire romain³. Et l'érudit jésuite concluait : « C'est

¹ *Gloria Sanctissimi Ducis et Martyris Wenceslai, Inclyti Regni Bohemiae Patroni, Duodecim Titulis brevissimè adumbrata, et Beatissimo Patri Clementi IX. Pontifici Maximo, repraesentata ac dicata. Prognosticum Chronostichum. CLasse, Leo, & CLeMens, VICIt ; fera tVrCICa fVgIt*, Pragae, Typis Universitatis Carolo-Ferd(inandae) in Colleg(io) Societatis Jesu, ad S. Clementem. M.DC.LXIX. (A^r-C⁴).

² *Gloria Sanctissimi Ducis*, fol. A6^r : XII. *Tituli gloriae Sanctissimi, & Virginei Ducis, regis, ac Martyris Wenceslai, Inclyti Regni Bohemiae haeredis, ac Patroni*.

³ Lettre manuscrite de BOHUSLAV BALBÍN à Daniel Papebroch, du 14 octobre 1669, Bibliothèque Royale de Bruxelles, cote MS 3444 (7773), fol. 28-r-29v : *Gaudent quidam alienis plumis volare . Ego nuper scripsit Titulos Gloriae S. Wenceslai, quem libellum idem Archiepiscopus Praefatione addita dedicavit SS. D. N. Clementi IX. Petitque ut S. Wenceslai festum in officium divinum inseratur* . Je remercie Martin Svatoš de m'avoir autorisée à utiliser et à citer l'édition en préparation de la correspondance de Bohuslav Balbín.

ce que nous espérons incessamment d'un bref consolateur, notre espoir d'un succès rapide étant mis dans le cardinal Brancaccio »⁴. Le cardinal Francesco Maria Brancaccio cumulait plusieurs charges et titres auprès du Saint-Siège : celle de vice-doyen du sacré collège et celle de préfet de la congrégation des évêques. À partir du mois d'août 1671, il serait le préfet de la Congrégation des rites⁵. Créée en 1588 par la constitution apostolique *Immensa aeterni Dei* du pape Sixte Quint, la Congrégation des rites et des cérémonies décidait, avec le Saint-Office, des affaires de sainteté : elle avait la charge de réviser les procès de canonisation, d'approuver ou non les liturgies locales, et de décider de la généralisation *Urbis et Orbis*, à l'ensemble du monde catholique, du culte des saints absents du bréviaire romain révisé après le concile de Trente⁶. Dans ce cas, le jour de la fête y était intégré, soit *ad libitum* –ce qui signifiait que sa célébration, quoique officielle, restait facultative, soit *de praecepto*, c'est-à-dire obligatoirement, et un bref du pape signifiant cette décision était imprimé et diffusé.

La décision d'insérer saint Venceslas *ad libitum* dans le bréviaire romain, le 26 juillet 1670, fut le résultat de l'interaction de nombreux intermédiaires et protagonistes, partant de Prague, passant par Vienne, allant jusqu'à Rome et revenant vers l'empereur, la cour, le primat de Bohême, des membres de la haute noblesse et du clergé. Ce sont les étapes qui menèrent à cette « victoire » que nous voudrions tenter de restituer ici. L'opuscule

⁴ Lettre manuscrite de Bohuslav Balbín à Daniel Papebroch, *Ibidem* : *quod futurum brevi speramus consolante. Nos et spem nobis faciente Eminentissimo Cardinali Brancaccio.*

⁵ Sur le cardinal Brancaccio, voir: PATRICE GAUCHAT, *Hierarchia Catholica medii et recentioris aevi sive summorum pontificum, S.R.E cardinalium ecclesiarum antistitum series e documentis tabularii praesertim Vaticani collecta, digesta, edita. Volumen quartum a pontificatu Clementis PP. VIII (1592) usque ad pontificatum Alexandri PP. VII (1667)*, Münster 1935, p. 23, et *The Cardinals of the Holy Roman Church, Alphabetical Catalogue*, <http://www2.fiu.edu/~mirandas/bios1633.htm>. La date à laquelle il devint le préfet de la congrégation des rites est donnée par GIOVANNI PAPA, *Appendice I. Cardinali prefetti, segretari, promotori generali della fede e relatori generali della Congregazione*, in : *Miscellanea in occasione del IV centenario della Congregazione per le Cause dei Santi (1588–1988)*, Città del Vaticano 1998, p. 424.

⁶ GIOVANNI PAPA, *La Sacra Congregazione dei Riti nel primo periodo di attività (1588–1634)*, in : *Miscellanea in occasione del IV centenario della Congregazione per le Cause dei Santi (1588–1988)*, Città del Vaticano 1998, p. 31–52.

sur la gloire du saint duc commandé par l'archevêque Sobek à Balbín a fourni, on le verra, un point d'appui argumentaire à divers moments de cette entreprise d'amplification du prestige du patron du Royaume de Bohême. Sa proximité thématique avec deux autres imprimés qui, en quelque sorte, l'encadrèrent, les *Trophaea Sancti Wenceslai* du jésuite Jan Tanner, publiés anonymement en 1661, et leur traduction en tchèque par un autre jésuite, Felix Kadlinský, *Život a sláva svatého Václava* (« La vie et la gloire de saint Venceslas »), est frappante : le premier fut d'ailleurs consulté par Sobek ou ses conseillers au moment de définir sa stratégie rhétorique⁷.

Les douze titres de gloire de saint Venceslas du fascicule de Balbín, enchâssés dans l'histoire résumée de sa vie, étaient, dans l'ordre, les suivants : 1) la noblesse très ancienne de ses ancêtres et de ses descendants, et son sang, semence de chrétienté, coulant dans les veines de tous les souverains d'Europe y compris de la Maison d'Autriche dont il était la souche ; 2) son éducation et son instruction précoces ; 3) sa dignité princière et royale ; 4) la propagation du christianisme ; 5) la piété ; 6) ses vertus, la miséricorde au premier rang d'entre elles ; 7) la vénération que lui rendaient depuis longtemps la ville de Rome et les souverains pontifes ; 8) son martyre ; 9) ses miracles ; 10) sa promotion sur la liste officielle des saints martyrs depuis un bref de Jean XIII et la célébration ininterrompue de son office ; 11) la dévotion des rois et des empereurs à son égard ; 12) l'amour que lui avaient toujours porté ses peuples dans sa qualité d'héritier du Royaume de Bohême. Après quoi s'ouvrait la péroraison finale: le pape Clément IX ajouterait un titre supplémentaire à l'honneur de saint Ven-

⁷ JAN TANNER, *Trophaea Sancti Wenceslai Bohemiae regis ac martyris, augustissimae Domus Austriae magni tritavi, universitatis pragensis primarij patroni, honori illustrissimi domini, domini Joannis Kaldschmidt liberis baronis ab Eisenberg, dum theses ex universa philosophia in magna universitatis pragensis aula propugnaret erecta*, Prague, imprimerie de l'université 1661 ; FELIX KADLINSKÝ, *Život a sláva svatého Václava mučedníka, knížete, krále a patrona českého. Vydáný v latinské řeči od ctihodného kněze Jana Tannera, z Tovaryšstva Ježíšova. A nyní pro potěšení duchovní všeho českého národu, ješto latinské řeči neumějí, a pro vzbuzení větší pobožnosti k svatému Václavu, jakokožto dědičnému patronu. V češtinu uvedený, od kněze Felixa Kadlinského, z téhož Tovaryšstva Ježíšova. S dovolením vrchnosti*, Prague, imprimerie de l'université 1669¹, 1702², 1710³.

ceslas en l'élevant, à l'instar des patrons des autres pays, au culte universel dans l'Église.

1) Préliminaires : contrôle du culte des saints, liturgie universelle et liturgie locale après le concile de Trente

Avant de poursuivre, il faut expliciter ce qui était au fondement de la démarche de l'archevêque Sobek de Bilenberk et essayer de saisir quelques-uns des motifs rendant si importante l'insertion du principal patron de la Bohême au bréviaire romain post-tridentin. Car saint Venceslas avait été continuellement honoré en Bohême à partir du X^e siècle, très peu de temps après la translation de son corps à Prague par son fraticide, le duc Boleslav I^{er} le Cruel. Il avait été présent dès le moyen-âge dans le bréviaire de Prague, dans les bréviaires polonais et d'Olomouc et dans d'autres encore, tels ceux de Tours, Worms, Esztergom et Zagreb⁸. Le sujet est bien connu et le culte du duc martyr a fait et fait toujours l'objet d'une abondante littérature : aussi n'est-il pas besoin de revenir ici sur son histoire⁹. Il s'agit seulement de cerner au plus près les événements et les évolutions qui conduisirent, au XVII^e siècle, les archevêques de Prague à introduire à plusieurs reprises auprès des papes et de la Congrégation des rites des demandes d'officialisation du culte public du saint dans l'archidiocèse de Prague et dans le monde catholique.

La rédaction d'un nouveau martyrologe et la révision du bréviaire entreprises à Rome dans la suite du concile de Trente avaient modifié, depuis la

⁸ PETR KUBÍN, *Svátky českých světců ve středověkých rukopisech pařížské Bibliothéque nationale de France*, in: *Sborník Katolické teologické fakulty Univerzity Karlovy*, IV : *In omnibus caritas, k počtě devadesátých narozenin prof. ThDr. Jaroslava Kadlece*, (édd.) MLADA MIKULICOVÁ & PETR KUBÍN, Praha 2002, p. 344–422.

⁹ Voir par exemple l'une des publications les plus récentes, offrant synthèses et bibliographies : PETR KUBÍN (éd.), *Svatý Václav. Na památku 1100. výročí narození knížete Václava Svatého – Saint Wenceslas. On the 1100th Anniversary of the Birth of Duke Wenceslas the Saint*, Prague 2010.

fin du XVI^e siècle, les rapports entre les liturgies locales et celle désormais prescrite par l'Église¹⁰. Seul, à l'exception de saint Guy, parmi tous les autres patrons de la Bohême, saint Venceslas avait trouvé sa place à la date du 28 septembre dans le nouveau *Martyrologium Romanum* réélabore par les soins du cardinal Cesare Baronio, dès sa première édition de 1584. Cependant, ni le *Breviarium Romanum* de 1568, ni ses remaniements sous le pontificat des papes Clément VIII (1602) et Urbain VIII (1631) ne mentionnaient sa fête, ni même ne rappelaient son nom comme donnant lieu à commémoration dans l'Église universelle à la date du 28 septembre. Saint Venceslas n'était certes pas le seul saint patron d'un royaume à avoir connu ce destin : saint Etienne de Hongrie, par exemple, dont l'office avait été inscrit sous Innocent III dans le bréviaire romain médiéval¹¹, en fut effacé dans les éditions post-tridentines de 1568, 1602 et 1632 et dans leurs réimpressions. C'est que l'inscription au bréviaire romain avant cette période n'avait pas la signification de norme générale qu'elle acquerrait progressivement à partir de 1568 et plus encore du premier quart du XVII^e siècle. Cependant, le pape Pie V avait déjà ordonné que tous les bréviaires ayant moins de deux cents années d'existence à la date de 1568 fussent remplacés par le nouveau bréviaire romain : autrement dit, les relations entre liturgies particulières et liturgie universelle étaient posées désormais dans des termes nouveaux.

Simon Ditchfield a judicieusement proposé d'adopter, pour caractériser ces rapports, la perspective d'une « dynamique de réciprocité » entre Rome d'une part, les églises locales et les souverains de l'autre¹². Le cas de saint Venceslas illustre parfaitement la pertinence de sa suggestion. Pourtant,

¹⁰ Une excellente synthèse sur ces changements dans l'ordre de la liturgie et de la « fabrique des saints » est donnée par : SIMON DITCHFIELD, *Tridentine Worship and the Cult of Saints*, in : *The Cambridge History of Christianity*, VI : *Reform and Expansion 1500–1660*, (éd.) RONNIE PO CHIA-HSIA, Cambridge 2007, p. 201–224 (chapitre 12).

¹¹ AUGUSTINUS THEINER, *Vetera monumenta Slavorum meridionalium Historiam Illustrantia, maximam partem nondum edita*, I, Rome 1863, p. 57, n^o 77.

¹² SIMON DITCHFIELD, *Tridentine Worship*, p. 224.

si des régularités, imputables aux dates d'introduction de ces nouvelles règles romaines régissant la sainteté et les cultes publics, se laissent repérer, la reconstitution des aspects locaux entourant les demandes de promotion des cultes des saints patrons des pays et royaumes reste ardue : d'une part parce que les contextes ne sont pas réductibles les uns aux autres, de l'autre pour des raisons d'accès aux sources¹³.

Dans la pratique, il faut comprendre que les cultes locaux continuèrent en parallèle à l'échelle d'un diocèse, d'un ordre religieux, d'un chapitre. C'est le sens à donner au décret de l'archevêque de Prague Lohelius paru en 1622, qui ordonnait de célébrer la fête de saint Procope, et d'en faire autant chaque année sans mandat particulier pour « les autres saints patrons du Royaume », ici, dans l'ordre, saint Guy, saint Venceslas, saint Adalbert, saint Sigismond, de nouveau saint Procope et sainte Ludmila¹⁴. La règle fixée par la papauté, au début de l'activité de contrôle de la liturgie par la Congrégation des rites, était qu'un saint patron non inscrit au

¹³ La Congrégation des rites, renommée sous Jean-Paul II « Congrégation pour les causes des saints », n'a pas encore versé ses archives à l'*Archivio Segreto Vaticano*. Les difficultés de repérage et d'accès aux documents, en dehors des collections de décrets et des *positiones* conservées du fond liturgique, compliquent la compréhension des processus. Petr Kubín a eu la chance d'avoir accès aux relations du *promotor fidei* dans le cas de saint Venceslas en 1669 : PETR KUBÍN, *Dodatečná kano-nizace svatého Václava v baroku?*, in : *Sborník katolické teologické fakulty*, VI, Praha 2004, p. 184–221, ici p. 204–218. En revanche, dans le cas de saint Etienne de Hongrie, les raisons qui repoussèrent au 28 novembre 1686 son entrée au bréviaire romain et le bref rendant sa fête *de praecepto* dans l'église universelle ne sont pas entièrement éclaircies, alors que le pape Urbain VIII, après avoir refusé de le faire par un bref du 15 mars 1631, avait déclaré avoir changé d'avis dans un bref du 17 janvier 1632 adressé au cardinal Pázmány. Les *decreta* de la Congrégation des rites ne reflètent rien de tel en 1632. Voir : PÉTER TUSOR, *Magyar szentek liturgikus tisztelete és a római Sacra Rituum Congregatio a korai újkorban*, in : *Szentjeink és nagyjaink Európa kereszténységéért*, *Miscellanea Ecclesiae Strigoniensis*, I, (éd.) MARGIT BEKE, Budapest 2001, p. 107–115, ici p. 110–111 ; PÉTER TUSOR, *A magyar egyház és a Sacra Rituum Congregatio a katolikus reform korában (a kongregáció alapításától 1689-ig)*, in : *Magyar egyháztörténeti vázlatok*. Regnum. Essays in Church History in Hungary 1–2, 1999, p. 33–64, ici p. 39–40; PÉTER TUSOR, *Riforma, liturgia, canonizzazione nell'età confessionalizzazione. La Congregazione dei Riti e il Cattolicesimo in Ungheria (1588–1689)*, in : Dall'Archivio Segreto Vaticano. *Miscellanea di testi, saggi e inventari* II, *Collectanea Archivi Vaticani* 62, 2007, p. 463–485, ici p. 473–475.

¹⁴ Archives Nationales de la République Tchèque (Národní archiv, plus loin : NA Prague), fonds de l'archevêché de Prague (plus loin : APA I), n° d'inventaire 5430 (č. inv. 5430).

nouveau bréviaire romain pouvait continuer à être célébré, si était prouvée l'existence d'un culte public immémorial, c'est-à-dire d'au moins deux cents ans puis, à partir de 1624, de cent ans. Cependant, si la nouvelle norme romaine tolérait des exceptions, les papes, et tout particulièrement Urbain VIII (1623–1644), s'efforcèrent d'en toujours mieux contrôler l'application en définissant de façon de plus en plus restrictive son interprétation. La mise en norme et la multiplication des catégories juridiques ne cessèrent de progresser pendant le XVII^e siècle. Comme l'a écrit Christian Renoux, « les règlements successifs promulgués par le pape Urbain VIII [...] consistent principalement à créer un procès supplémentaire »¹⁵.

Le processus peut être résumé à grands traits. Le décret du 13 mars 1625, publié par le Saint-Office, interdisait de placer des chandelles ou des ex-voto devant les images de saints n'ayant pas été canonisés par la papauté, de même que d'imprimer le récit de leurs miracles : c'était le cas de saint Venceslas, mais le décret ne s'appliquait pas aux saints figurant, comme lui, au martyrologe romain de 1584. Le *Decretum contra abusum*, édicté le 8 avril 1628, défendait aux évêques d'ajouter aux propres de leurs diocèses des offices non concédés par la Congrégation des rites. Le même décret limitait par ailleurs la récitation licite de ces offices aux églises qui conservaient soit le corps du saint concerné, soit ses reliques insignes (sa tête ou un de ses membres), ou à celles dont ce personnage était le patron titulaire. Saint Venceslas, encore une fois, répondait à tous ces critères. Un autre décret du 20 novembre 1628 demandait cependant que, dans le cas de saints non canonisés par le pape ou dont la canonisation était douteuse, puissent être démontrées de façon ininterrompue la récitation de leur office et la tenue de messes en leur honneur : les évêques n'étaient plus dispensés de demander la réapprobation par un décret particulier de la Congrégation des rites des offices, et donc des cultes, propres à leurs diocèses

¹⁵ CHRISTIAN RENOUX, *Une source de l'histoire de la mystique moderne revisitée : les procès de canonisation*, in : *Mélanges de l'École française de Rome, Italie et Méditerranée* 105, 1993, n° 1, p. 177–217, ici p. 187.

Les décrets d'Urbain VIII furent rassemblés, augmentés, et imprimés ensemble en 1634 sous la forme du bref *Coelestis Ierusalem cives*, que complétèrent le 12 mars 1642 des *Decreta servanda in canonizatione et beatificatione sanctorum*. Ils n'interdisaient pas formellement le culte des saints anciens non inscrits au nouveau bréviaire romain mais, on vient de le voir, ils soumettaient la célébration et la récitation de leurs offices traditionnels à la révision et à la délivrance d'une permission officielle de la Congrégation des rites. Les saints concernés étaient maintenant rangés dans une catégorie, celle des *casus excepti* – des cas d'exception, auxquels s'appliquait la procédure *per viam cultus*, par opposition à celle dite *super de non cultu*, destinée aux candidats modernes à la sainteté. Au XVIII^e siècle, le cardinal Prospero Lambertini, longtemps le *promotor fidei* de la Congrégation des rites avant d'être pape sous le nom de Benoît XIV, fixera pour désigner le procès *per viam cultus* l'expression de « canonisation équivalente » (*canonizatio aequipollens*). Il prendra précisément pour exemples, parmi d'autres cas, ceux de saint Venceslas et de saint Etienne de Hongrie¹⁶.

2) Premières interventions du cardinal Harrach

Ainsi, à partir de 1625, il était devenu important, voire indispensable, de soumettre à l'accord de la curie romaine les cultes séculaires les plus chargés en importance symbolique pour un pays, une ville, une communauté religieuse. L'approbation des offices des saints patrons du diocèse de Prague, demandée dès 1638 à la Congrégation des rites par l'archevêque de

¹⁶ PROSPERO LAMBERTINI, *De servorum Dei beatificatione et beatorum canonizatione*, I–IV, Bologne 1734–1758 ; le cas de saint Venceslas, traité comme exemple de ce que Lambertini, forgeant une nouvelle catégorie, nomme canonisation équivalente (*canonizatio aequipollens*), est traité au livre I, chapitre 41, p. 360. Voir aussi : PETR KUBÍN, *Dodatečná kanonizace*. Sur l'invention de la notion de canonisation équipollente par Lambertini, voir : FABIJAN VERAJA, *La canonizzazione equipollente e la questione dei miracoli nelle cause di canonizzazione*, in : Apollinaris 48, 1975, p. 222–245, 475–500 ; et 49, 1976, p. 182–200.

Prague, le cardinal Ernst Adalbert Harrach (1623–1667), fut accordée seulement le 19 juillet 1642¹⁷. Le cardinal Harrach fit ensuite imprimer puis diffuser dans l'archidiocèse les textes approuvés par la Congrégation¹⁸. On voit que cette démarche doit être référée à l'existence des mesures prises par Urbain VIII. Elle équivalait à l'acceptation d'une concession de culte dans les Pays de la Couronne de Bohême mais, dans le nouveau dispositif de la sainteté, elle ne signifiait pas encore la reconnaissance d'une canonisation papale et l'autorisation d'un culte public dans la catholicité entière. C'est d'ailleurs en 1625 que le même Harrach, avec les « états et les ordres catholiques du Royaume de Bohême », avait argué que les fêtes de saint Adalbert (Vojtěch) et de saint Venceslas étaient depuis longtemps célébrées en Bohême sous le rite double avec l'assentiment du Saint-Siège et supplié qu'elles soient inscrites au bréviaire romain¹⁹. La demande fut examinée

¹⁷ ACCS, *Decreta*, 1637–1642, 12 juin 1638, fol. 19, et *Positio* n° 11634 ; ACCS, *Decreta*, 1642–1645, fol. 23–24 : *Emin(entissimus) Cardinalis Arach Archiepiscopus Pragensis supplicavit pro expeditione approbationis officiorum propriorum de sanctis Ecclesiae Pragensis cum Lectionibus particularibus eorum s(anctorum ?). Et Em(inentissimo) Cardinali Caetano, et RR. Consultoribus recognitur. Et Congr(egatio) commisit expeditionem Emin(entissimis) et Rever(endissimis) D(omi)nis Cardinalibus Sacchetto atque Pamphilio quae fuerunt expeditae, at ut infra sub die 19 Julii 1642 ; et : ACCS, *Decreta*, 1642–1645, fol. 86–87, 19 juillet 1642 : *Pragen(sis). Officiis, et Missis propriis Ecclesiae Pragensis approbatis, quorum exemplum extat in Archivio Vaticano, a Sacra Congregatione hoc decretum approbatum [...] Officia et missas proprias sanctorum Pragensis Ecclesiae ab Em(inentissimo) et R(everen)d(issi)mo Ernesto titulis Sanctae Mariae in Thermis sub D(omi)no Rev(erendissimo) Cardin(ale) De Harrach nuncupato Archiepiscopo Pragensi propositas [...] approbavit et [...] per Ecclesiam Pragensem [...] licite recitari posse correxit, atque etiam imprimi ad Maiorem Dei et in Bohemia nascendis gloriae permittit*. Le texte publié par Petr Kubín (PETR KUBÍN, *Dodatečná kanonizace*, p. 201), est différent.*

¹⁸ *Missae propriae sanctorum S. Pragensis ecclesiae patronorum a Sacra Rituum Congregatione S(erenissimo) D. N. Urbano VIII sedente approbatée ; ad instantiam eminentissimi et reverendissimi domini, domini Ernesti Adalberti [...] Cardinalis ab Harrach, archiepiscopi pragensis, principis, legati nati, inclity regni Bohemiae primatis, ac Crucigerorum cum rubea stella per Bohemiam, Moraviam, Silesiam, et Poloniam magistri generalis*, Vienne, Matthaeus Cosmerovius 1643.

¹⁹ *Archivio della Congregazione per le Cause dei Santi* (plus loin : ACCS), *Decreta*, 1622–1626, fol. 205^v, décret du 31 janvier 1626 : *Ungariae et Bohemiae : Retuli in primis Archiep(isco)pum Pragensem nunc Cardinalem omnesque status, et ordines Catholicos Regni Boemiae narrantes iam dudum assensu Apostolico festivitates S(anc)torum Adalberti Ep(iscop)i Pragensis, et Venceslavi p(er) Universum Regnum sub duplici officio et octava celebrari instanter per li(tte)ras ad Ill(ustrissimum) directas supplicare ut dignaretur mandare dictos Sanctos in Calendario Romano describi, et per universum Orbem sub duplici ritu celebrari die*

et repoussée le 31 janvier 1626, en même temps que celle déposée pour saint Etienne et, de nouveau, saint Adalbert, par le primat de Hongrie, Péter Pázmány appuyé par Ferdinand II. Tel qu'il fut présenté à la Congrégation des rites, l'exposé des motifs venus de Prague développait les arguments suivants. Saint Venceslas et saint Adalbert étaient honorés dans tout le Royaume depuis fort longtemps sous le rite double avec la permission du Saint-Siège aux jours de leurs fêtes respectives. Or, récemment, la faveur divine avait permis de grands et nouveaux miracles : la victoire de la Montagne Blanche sur les hérétiques, imputée à saint Venceslas, et la grande peur qu'il avait provoquée chez eux. « Le bienfait de cette victoire universelle » obtenue par l'intermédiaire du saint duc sur l'hérésie profiterait à toute la chrétienté, de même que son culte universel : il fallait donc introduire celui-ci au calendrier romain (c'est-à-dire au bréviaire)²⁰.

3) 1669-1670 : les étapes d'un succès

« *Pro nunc nihil agendum* » : « pour l'instant ne rien faire », avait conclu la Congrégation des rites le 31 janvier 1626²¹, en réponse à la demande de

quae magis suae S(ancti)ti placuerit [...].

²⁰ ACCS, *Decreta*, 1622-1626, fol. 1^r et 4^v, et *Positio* n° 6563, 31. 1. 1626: *All' Ill(ustrissimo) Reverendissimo Sig(nor)e Ill(ustrissimo) Sig(nor)e Cardinale Barberino. Il sig(nor)e Cardinale d'Arac. Per Ill(ustrissima) Congregazione de Riti. Il Regno di Boëmia* » : « *Li Santi Adalberto et Venceslao Protettori della Boëmia sono per tutto quel Regno in molta veneratione celebrandosi già di grossi tempi con permissione della sede ap(osto)l(ica) sul rito duplice li loro officii cioè del primo alli 23. d'Aprile e dell'altro al 28. settembre e perche trà gli altri miracoli, che sono concursi per il favor divino nell'ultima vittoria di Praga, dalla quale vorrea nascer fatta la conversione de tutti gli heretici della Boëmia, è stato visibile il timore insolito da i nemici della santa fede hanno havuto di S(an)to Venceslao et si ha gran fede ancora nell'intercessione di S(an)to Adalberto. Pero tutti gli Ordini di d(etto) Regno hanno fatto rappresentar ala S(anti)ta di N. Sig(nor)e ch'essendo il beneficio di tale vittoria universale a tutti gli altri Regni e Provincie che dovevano temere di non esser desolate se tanti heretici non fossero stati abbatuti divinamente, così voglia S. B. ne ordinar che in nomi de pred. Santi si mettano nel Calendario Romano sotto il m(e)desimo rito duplice accioche siano venerati ancora per tutto l'universo [...].* »

²¹ ACCS, *Decreta* 1622-1626, fol. 1^r : *31 Januarii 1626. Pro nunc nihil agendum.*

l'archevêque Ernst Adalbert Harrach et des « états catholiques » de Bohême. Son successeur Matouš Ferdinand Sobek de Bílenberk allait se saisir de l'affaire dès son accession au siège archiépiscopal, peut-être même avant d'avoir reçu la confirmation papale.

L'obtention de cette « grâce » faite à l'archidiocèse et au Royaume fut traitée par lui comme une priorité. Aussi la chronologie possède ici son importance. Le 20 juin 1668, trois semaines après la mort de son éphémère prédécesseur, le comte Jan Vilém (Johann Wilhelm) Kolowrat Libsteinsky, le roi de Bohême, l'empereur Léopold I^{er}, avait nommé Sobek, le premier évêque du récent diocèse de Hradec Králové, au siège métropolitain de Prague. La confirmation ne fut pas cette fois-ci aussi longue à venir de Rome que dans le cas du nouveau diocèse de Hradec Králové, où l'écart entre la nomination par l'empereur, le 24 décembre 1659, de l'abbé du monastère bénédictin de Saint-Nicolas de la Vieille-Ville de Prague et la réception du bref papal, le 10 novembre 1664, avait duré près de cinq ans. Elle partit en effet de Rome en février ou plus probablement en mars 1669, et l'intronisation de Sobek à Prague put avoir lieu le 4 mai 1669²². Dans le

²² Pour ces nominations et confirmations, la littérature existante donne souvent des dates différentes. Celle du 24. 12. 1659 pour la nomination de Sobek à l'évêché de Hradec Králové est donnée par Alessandro Catalano, qui précise que c'est en 1660 que Léopold I^{er} envoya la lettre de présentation au pape. Voir : ALESSANDRO CATALANO, *La Boemia et la riconquista delle coscienze. Ernst Adalbert von Harrach e la controriforma in Europa Centrale (1620-1667)*, Roma 2005, p. 478. Mais František Krásl indique la date du 1^{er} mai 1660 pour la nomination de Sobek par Léopold I^{er}, celle du 10 novembre 1664 pour la bulle de confirmation et de fondation du diocèse par le pape Alexandre VII, et donne celle du 15 mars 1665 pour son ordination épiscopale par le cardinal Harrach (FRANTIŠEK KRÁSL, *Arnošt hrabě Harrach, kardinál Svaté církve římské a kníže arcibiskup pražský. Historicko-kritické vypsání náboženských poměrů v Čechách od roku 1623-1667*, Praha 1886, p. 208-210, p. 212). Pour celle de la nomination de Sobek à l'archevêché de Prague, je suis la notice d'Erwin Gatz : ERWIN GATZ, *Die Bischöfe des Heiligen Römischen Reiches 1648-1803: Ein biographisches Lexikon*, Berlin 1990, p. 467-468. FRANTIŠEK KRÁSL, *Arnošt hrabě Harrach*, p. 212, parle du début de juin 1668 et indique le 5 mai 1669 pour son intronisation à Prague. Pour la date de la confirmation de Sobek à l'archevêché de Prague, le dictionnaire encyclopédique Otto, *Ottův slovník naučný*, IV, Praha 1891, p. 56-57, indique le mois de février. Là encore, d'autres sources donnent le 14 mars, ce que confirmerait une lettre d'un des correspondants assidus de Sobek, le camérier secret du pape, Jordanus (ou Giordano) Hilling, datée du 15 mars 1669 (NA Prague, ŘA-B 1280⁸⁷⁸).

cas de Hradec, les difficultés avaient concerné l'inexistence d'un chapitre et d'un palais épiscopal dans la ville, une promesse de nomination faite antérieurement à Juan Caramuel de Lobkowitz et la façon de comprendre le droit de patronage royal. Quant à la confirmation de Sobek comme prince-archevêque de Prague, elle fut retardée par des divergences d'appréciation sur le montant de la taxe à verser à la curie, qui intégrait dans les revenus de l'archidiocèse ceux du généralat de l'ordre de chevalerie des Croisés à l'étoile rouge, dont les archevêques de Prague, sauf Sobek, étaient les grands-maîtres depuis 1561²³.

La rédaction et l'impression du livret envoyé à Clément IX, *Gloria sanctissimi ducis et martyris Wenceslai*, avait due être entreprise avant le mois de mai 1669 et le texte ne dû parvenir à Rome qu'après le 15 juin 1669 si, comme nous le soupçonnons, Sobek l'expédia d'abord à l'empereur Léopold par l'intermédiaire du grand chancelier de Bohême, auquel il avait déclaré ses intentions le 1^{er} juin 1669²⁴. Le même jour, l'archevêque avait écrit à un prélat des Pays de la Couronne de Bohême, dont l'identité reste obscure²⁵. Il lui dévoilait intégralement ses intentions en vue d'augmenter la « déférence publique due à saint Venceslas » (*sancto nostro Wenceslao obsequium publicum*) : il écrirait « hardiment » (*libenter*) à Sa Majesté de manifester son zèle pour l'honneur du saint patron de la Bohême en demandant au pape, par le cardinal de Hesse, de bien vouloir mettre sa fête au bréviaire romain sous le rite double, ou au moins semi-double. Il attendait de cet ecclésiastique qu'il le seconde et qu'il écrive à son tour à Rome « à l'éminent cardinal » –sans doute Francesco Brancaccio ?- de pousser sans tarder l'affaire à la curie²⁶. On le voit, la correspondance personnelle de l'archevêque Sobek

²³ MILAN M. BUBEN, *Encyklopedie řádů a kongregací v Českých zemích, I : Řády rytířské a křížovníci*, Praha 2002, p. 140. Cet aspect des relations entre le Vatican et l'archevêché de Prague sous l'épiscopat de Sobek serait à retravailler.

²⁴ Lettre de Nostitz à Sobek, NA Prague, APA I, D 93/7²⁴²⁶. Voir la transcription note ²⁹.

²⁵ NA Prague, APA I, D 93/7²⁴²⁶ (*Variae literae Matthaei Archiepiscopi ad Imperatorem, Cardinalem Hassiae et alios pro impetranda a Sede Apostolica gratia, ut festum S. Wenceslai sub ritu, seu duplici, vel saltem semi-duplici in Breviario Romano colendum ponatur*).

²⁶ *Idem, ibidem*.

témoigne bien de la grande énergie qu'il déploya pour faire agir au bon moment et dans l'ordre les acteurs susceptibles de le seconder à exalter l'honneur de saint Venceslas et à réussir là où Harrach avait connu l'échec. Il était primordial de s'assurer à la fois l'appui de l'empereur et du pape, et dans ces deux démarches parallèles, Sobek s'impliqua de façon tout à fait remarquable. Les nombreuses variantes des minutes conservées de ses lettres à Léopold I^{er}, à Clément IX et Clément X, l'activité à Rome de son agent Benedetto Gasparini et d'un camérier du pape, comme les lettres de ses correspondants, de Vienne et d'ailleurs, confirment la mise au point d'une minutieuse stratégie de mobilisation.

Le 5 juin 1669, un mois après son intronisation, le nouveau primat de Bohême rédigea à l'intention du roi de Bohême, l'empereur Léopold I^{er}, une missive mémorable. De celle-ci, nous n'avons pu retrouver l'original à Vienne et puisqu'il en subsiste au moins quatre brouillons, nous ne savons pas quelle version Sobek choisit finalement de faire partir²⁷. L'existence même de ces hésitations témoigne d'une réflexion active sur le contenu le plus susceptible, aux yeux du primat du Royaume, de persuader le souverain. Quoi qu'il en soit, il est sûr que son message parvint rapidement à l'empereur qui lui répondit le 15 juin²⁸. En effet, le 9 juin, le grand chancelier de Bohême, Jan Hartvík (Johann Hartwig) Nostitz, confirmait à l'archevêque avoir bien reçu le « libellus » sollicitant l'insertion de saint Venceslas au bréviaire romain sous le rite double *de praecepto*, et il rendait compte des réactions de l'empereur : ce dernier avait lu devant lui la supplique et le « mémorial », qui lui avaient plu ; il avait donc décidé d'envoyer des mandats en bonne et due forme non seulement au nonce et au cardinal protecteur de ses États et de l'Allemagne, le landgrave Friedrich de Hesse, mais au pape lui-même²⁹. Effectivement, Léopold I^{er} écrivit

²⁷ Trois de ces brouillons se trouvent sous la cote APA I, D 93/6-7²⁴²⁶, un quatrième est resté parmi les papiers de Sobek : NA Prague, ŘA-B 1289³⁸⁴.

²⁸ NA Prague, APA I, D 93/7²⁴²⁶.

²⁹ NA Prague, APA I, D 93/7²⁴²⁶ : [...] *juxta intentionem Celsitudinis Vestrae per litteras 1. mo hujus ad me datas declaratam obtuli Suae Majestati C(aesare)ae Libellus in quo petitur Festum S(anc)ti Wenceslai*

le 15 juin au cardinal-protecteur de faire aboutir son désir de voir mettre saint Venceslas au bréviaire romain³⁰. Le 6 juillet, le cardinal de Hesse assura Sobek de sa grande disposition à exécuter son désir et la volonté de l'empereur³¹.

Le 20 juillet 1669, lors d'une séance de la Congrégation des rites, le cardinal Brancaccio, celui-là même en qui Balbín, en octobre 1669, plaçait tout espoir de succès, présenta les suppliques de l'empereur, du cardinal de Hesse et de l'archevêque de Prague et ouvrit la discussion sur saint Venceslas³². Le promoteur de la foi, Pier Francesco de Rossi (de Rubeis), avait déjà eu le temps d'étudier la documentation nécessaire, car il donna un point de vue approfondi sur le cas du saint patron de la Bohême³³. Il semble bien que la décision de donner suite à la demande de Sobek et de l'empereur ait déjà été prise en amont de cette assemblée du 20 juillet 1669. Survint pourtant un retournement de situation : le promoteur de la foi s'interrogea sur les causes du martyr du saint duc qui, d'après lui, aurait été tué dans une lutte de pouvoir plutôt que pour le Christ. De Rossi s'appuya essentiellement sur les références mobilisées par Cesare Baronio dans ses « Annales Ecclésiastiques », et sur ses commentaires au *Martyrologium Romanum* imprimés au dessous des rubriques de chaque jour à partir de l'édition de 1598. Il argumenta plus copieusement en empruntant des citations aux pages dédiées à saint Venceslas par Laurent Beyerlinck dans l'une des premières encyclopédies, le *Magnum Theatrum vitae humanae*³⁴.

Romano Breviario sub duplici ritu inseri. Me incoram Caesar legi memoriali, placuit, et libens labensque annuit mihi in mandatis dedit non solum ad Card(inalem) Hassiae, sed etiam ad ipsam Sanctitatem in optima forma litteras expedire quinimo (?) cum do(min)o Nuncio etiam [...] officia interponere ut eam intentionem fortissimo Romae urgere velit. Sic spero me satisfacisse mandato Celsitudinis V(estr)ae Cuique gratiae ac favore me com(m)endo. Viennae 9. Junij 1669 [...].

³⁰ Copie de la lettre de Léopold I^{er} : « An der Cardinal von Hessen », NA Prague, APA I, D 93/7²⁴²⁶.

³¹ Lettre du cardinal Friedrich von Hessen, NA Prague, APA I, D 93/7²⁴²⁶.

³² ACCS, *Decreta*, 1669–1670, 20 juillet 1669, fol. 60^v : *Augustissimus Imperator, et Archiepiscopus Pragensis supplicarunt adscribi in Martyrologio Romano [sic] Officium S. Wenceslai committitur Em(ine)n(tissimo) Brancatio*.

³³ PETR KUBÍN, *Dodatečná kanonizace*, p. 187–190, 204–219.

³⁴ CAESAR BARONIUS, *Annales Ecclesiastici*, A partir de celle de 1598 jusqu'à celles de 1631, au

Cette attitude informe beaucoup sur les pratiques de spécialistes, liturgistes et canonistes de la curie romaine : la révision de la cause d'un saint des premiers temps de la chrétienté de Bohême usait d'instruments de pensée modernes, sans retour aux sources médiévales, aux *legendae*, aux *vitae*, ni même aux bréviaires antérieurs à 1568.

Cependant, de sa résidence de Kroměříž, le 21 juillet 1669, l'évêque d'Olomouc, Karl de Liechtenstein-Castelcorn, louait Sobek du zèle déployé à la curie pour l'honneur de saint Venceslas et puisque, écrivait-il, l'empereur avait apporté son concours, il ne doutait pas du succès³⁵. Dans une lettre non datée mais qui dut être rédigée à cette période, Jordanus Hilling, un camérier secret du pape Clément IX, le prévint que l'affaire était examinée à la Congrégation des rites et l'assura qu'il faisait personnellement tout son possible pour parvenir à une heureuse issue³⁶. Le cardinal de Hesse rendit compte à l'empereur Léopold le 26 juillet 1669 du bon déroulement de la cause, toutefois sans s'appesantir sur les détails de la procédure³⁷. De Rome encore, le 27 juillet 1669, le futur cardinal Nerli, alors secrétaire d'État et des brefs adressés aux princes, complimentait Sobek pour sa grande

moins, les éditions du *Martyrologium Romanum* mettent en rapport le texte du l'édition princeps de 1588 et des extraits des *Annales Ecclesiastici* de Baronius au sujet des saints concernés. Les révisions que Baronius avait apportées avant sa mort sont en outre introduites dans les éditions de 1630 et 1631. LAURENTIUS BEYERLINCK, *Magnum Theatrum Vitae Humanae, hoc est Rerum Divinarum Humanarumque syntagma Catholicum Philosophicum Historicum Dogmaticum*, Cologne 1631¹, 8 volumes in-folio. Pour la relation de De Rubeis, voir : PETR KUBÍN, *Dodatečná kanonizace*, p. 204–219. D'après Kubín, De Rossi utilisa une édition lyonnaise de 1656 du *Theatrum vitae humanae*.

³⁵ Correspondance de Sobek, NA Prague, ŘA-B 1280⁸⁷⁸ : [...] *Ex litteris Dilectionis V(est)rae zelum, quo pro honore Divi Wenceslai in aula Pontificia affectuosum laborat, perspexi nec dubito cum decorem et augmentum Ecclesiae respiciat, praesertim augustissimo Caesare concurrente facilem Romae habituram assensum [...].*

³⁶ NA Prague, ŘA-B 1280⁸⁷⁸. De Jordanus Hilling, Livonien de Riga, est connu un portrait gravé par Gérard Audran, reproduit dans : GEORGES DUPLESSIS, *Les artistes célèbres. Les Audran*, ouvrage accompagné de 51 gravures, Paris, Librairie de l'Art, L. Allison et cie 1892, p. 21. Sur Hilling, voir : JOHANN FRIEDRICH VON RECKE – KARL EDUARD NAPIERSKY, *Allgemeines Schriftsteller-und Gelehrten-Lexikon der Provinzen Livland, Esthland und Kurland*, II, Mitau 1829, p. 306–307.

³⁷ NA Prague, ŘA-B 1279⁸⁷⁷, fasc. 1–2 et 3, *Litterae diversorum Cardinalium, Nuncii Apostolici Vienaensi et Comitibus de Martinicz ad Matthaum Ferdinandum de Bilenberg*.

dévotion envers « le glorieux martyr saint Venceslas » et l'assurait de sa diligence à accomplir sa volonté « de la façon la plus adéquate »³⁸. Les délibérations de la Congrégation se poursuivirent le 31 août 1669³⁹. La veille, pourtant, l'agent de Sobek auprès de la curie romaine, Benedetto Gasparini, l'avait prévenu que les cardinaux de la Congrégation avaient changé d'avis : les réserves du promoteur de la foi, « le meilleur et le premier avocat de la ville », sur les causes du martyr de saint Venceslas avaient porté, ils désiraient étudier par eux-mêmes et individuellement sa documentation, et lui-même s'occuperait de leur procurer des copies. La patience était de mise, car rien de plus ne se passerait cette année⁴⁰. Clément IX mourut le 9 décembre 1669 et l'attente se prolongea. Pour le conseiller à la Chancellerie de Bohême, Daniel Norbert Pachta de Rajov, s'exprimant de Vienne le 3 juillet 1670, « l'honneur demandé pour saint Venceslas » aurait bien mérité un voyage à Rome⁴¹.

Nous l'avons vu, l'inscription de la fête d'un saint au bréviaire romain possédait ses gradations. Dans trois des quatre brouillons conservés de sa lettre à l'empereur Léopold, Sobek avait d'abord prévu le rite double, le plus haut degré d'honneur possible pour saint Venceslas, tout en concédant qu'il se contenterait du rite semi-double. Après l'obstacle suscité par le promoteur de Rossi, pourtant, Sobek réitéra sa demande auprès du pape et précisa que si le souverain voulait désormais d'une fête facultative *ad libitum* pour le reste du monde, il désirait quant à lui pour saint Venceslas

³⁸ NA Prague, ŘA-B 1279⁸⁷⁷, *ibidem* : « E degna V. Illm. non meno il suo gran merito che La sua singular devozione verso il glorioso Martire San Vincelao, d'esser servita con tutta la premura possibile in ciò ch'ella brama a maggior onore del med(esim)o Santo. Io pero per la mia parte la rendo certa che non tralascoro diligenza [...] a fin di corrispondere nella più adeguata maniera che devo al favore ch'ella sè compiaciuta di farmi [...] ».

³⁹ ACCS, *Decreta*, 1669–1670, 31 août 1669, fol. 72^v : *Boemorum. Idem relat. ae Em(inentissimi)mus Brancasus in Sac(rorum). Rituum Cong(regatio)ne super Concessione Officii St. Vincislai ad Instantias Imperatoris consuēt esse mittendas per manus Em(inentissimi)mos et Ill(ustrissimi)mos PP. [...]*.

⁴⁰ NA Prague, ŘA-B 1280⁸⁷⁷, lettre de Benedetto (Benedictus) Gasparini à Matouš Ferdinand Sobek de Bílenberk, de Rome, 30. 8. 1669.

⁴¹ NA Prague, ŘA-B 1280⁸⁷⁹, lettre à Sobek, 3. 7. 1669 : [...] *Honor S. Wenceslao quaesitus mereretur missionem Romam [...]*.

une fête « de précepte » et donc obligatoire, à l'instar des saints patrons des autres royaumes⁴².

Enfin, la Congrégation des rites se décida : le bref *Urbis et Orbis* faisant du jour de saint Venceslas une fête de rite semi-double *ad libitum* pour toute la chrétienté catholique fut signé et envoyé par le nouveau pontife, Clément X, le 26 juillet 1670⁴³. Le 13 août 1670, le chancelier Nostitz complimentait Sobek⁴⁴. L'étape suivante consistait à obtenir que les lectures de l'office de saint Venceslas fussent à nouveau approuvées par la Congrégation des rites, et surtout qu'elles pussent être insérées dans le bréviaire romain en dehors des Pays de la Couronne de Bohême⁴⁵. A Rome, Gasparini s'employa à cette tâche au moins jusqu'en février 1671⁴⁶. Sobek reçut alors les félicitations des évêques d'Olomouc, de Breslau et de Passau et de représentants de la haute noblesse de Bohême⁴⁷. C'est à partir de l'inscription du premier nocturne et de la seconde leçon de l'office dans les registres de décrets de la Congrégation des rites et de son impression (sans doute) romaine par

⁴² Minute d'une lettre de Sobek à Clément IX, sans date, NA Prague, ŘA-B 1280⁸⁸¹ : *Augustissimus Imperator Leopoldus impetravit ut Festum S. Wenceslai Patroni Regni Boëmiae Breviario Romano sub Ritu Semiduplici insereretur, sed id ad libitum. [...] deuotissime supplico, dignetur ex innata benignitate clementissime condescendere et mandare ut Festum illud sub Praecepto per totum Orbem celebretur*.

⁴³ ACCS, *Decreta*, 1669–1670, fol. 27^v : *Urbis et Orbis. Sanctissimus D(ominus) N(oster) Clemens X enixis precibus sibi porrectis, per Illustrissimus Dominus Cardinalis de Hassia nomine Caesareae Majestatis Leopoldi Romanorum Regis in Imperatorem electi benigne annuit, ut ab Ecclesia Universali officium S. Wenceslai Martyris Ducis, et Patroni Regni Bohemiae imposterus recitetur sub ritu semiduplici ad libitum, et in Breviario Romano inseratur sub eodem ritu recitandi die 28 septembris ab omnibus, qui ad horas canonicas tenentur tum saecularibus, tu regularibus utriusque sexus. Hac die 16. Julii 1670*, avec la signature du cardinal Ginetti, préfet de la Congrégation des rites et du secrétaire Bernardino Casali. Copies de ce bref : NA Prague, ŘA-B 1280⁸⁸⁰ et APA I, D 93/7²⁴²⁶.

⁴⁴ Correspondance de Sobek, NA Prague, ŘA-B 1280⁸⁸⁰.

⁴⁵ Délibérations sur l'approbation de l'office de saint Venceslas, confiées au cardinal Bona : ACCS, *Decreta*, 1669–1670, 29 août 1670, fol. 8^r ; 13 septembre 1670, fol. 78^v, et 29 novembre 1670, fol. 132^v–133^v : *In festo S(anc)ti Wenceslai Ducis et Martyris. Officium omnia de Communi unius Martyris praeter orationem et Lectiones secundi Nocturni*.

⁴⁶ Dix autres lettres de Benedetto Gasparini à Sobek en témoignent. NA Prague, ŘA-B 1280⁸⁷⁷.

⁴⁷ NA Prague, ŘA-B 1280⁸⁷⁷ : lettre de l'évêque de Passau, le comte Wenzeslaus Thun ; ŘA-B 1280⁸⁸¹ : lettre de l'évêque de Breslau Sebastian von Rostock, du 17. 4. 1671 ; ŘA-B 1280⁸⁷⁸ : lettres de Karl von Liechtenstein Castelcorn du 15. 9. 1670 et du 22. 4. 1671.

Gasparini aux frais de Sobek que furent créés en Bohême de nouveaux pèlerinages au tombeau du principal saint patron du Royaume, mais aussi des congrégations de saint Venceslas, dont la plus célèbre, celle de Kutná Hora, fut fondée en 1673 et pour laquelle Sobek demanda et obtint une indulgence de Clément X.

4) Construire la gloire et les trophées de saint Venceslas.

Les traces laissées dans la correspondance du prélat par ce qui fut l'une des grandes affaires de son épiscopat et l'analyse des *decreta* de la Congrégation des Rites nous ont permis jusqu'ici de reconstituer les actions qui menèrent à la première étape de l'universalisation du culte du patron principal de la Bohême. Il reste à comprendre à quels arguments l'archevêque Sobek recourut pour décider l'empereur et le pape à promouvoir saint Venceslas, et à élucider ce qu'étaient la supplique, le *libellus* et le mémorial remis par le chancelier Nostitz à Léopold I^{er}. La Congrégation des rites appuyait très souvent ses travaux sur la lecture préliminaire de *memorialia* qu'elle n'avait pas élaborés elle-même et dont la provenance, d'après Wiktor Gramatowski, est difficile à déterminer de façon claire⁴⁸. Nous ferons ici l'hypothèse, que nous pensons confirmée par le croisement des sources, que le « mémorial » évoqué dans les lettres de Nostitz à Sobek et de Sobek au pape avait été localement rédigé à Prague sous le contrôle de l'archevêque, et non à la curie romaine. Le cas de saint Venceslas permettrait donc d'élucider un peu ce qui demeure obscur des mécanismes bureaucratiques en amont des réunions de la Congrégation des rites. Quant au « *libellus* », la minute de la lettre que Sobek avait adressée le 1^{er} juin 1669, à un prélat inconnu de son archidiocèse nous révèle qu'il s'agissait bien du livret rédigé par le jésuite Balbín pour l'archevêque, *Gloria sanctis-*

⁴⁸ WIKTOR GRAMATOWSKI, *Il fondo liturgico più antico dell'Archivio della S. Congregazione dei Riti (1588-1700)*, in: *Archivum Historiae Pontificiae* 13, 1975, p. 401-424, ici p. 406-407.

simi ducis et martyris Wenceslai. Sobek le nommait ici « bref éloge de saint Venceslas » et expliquait qu'après s'être assuré de l'intention de l'empereur, il enverrait à son correspondant ce texte qu'il pensait offrir au pape⁴⁹. La minute, non datée, de la lettre à Clément IX accompagnant la supplique, le mémorial et l'éloge confirme que Léopold I^{er} avait bien eu entre les mains les trois documents préparés par Sobek pour le pape ; le second brouillon de la lettre à l'empereur renvoie d'ailleurs explicitement à un « petit écrit » joint à l'envoi (*chartula*)⁵⁰. Or, dans toutes les suppliques de Sobek, à l'empereur, au pape Clément IX, et à l'ecclésiastique anonyme, on retrouve dans l'exorde un passage presque littéralement reproduit de la péroration du panégyrique de Balbín. Que disait ce paragraphe, pivot du reste de l'argumentation ? Ceci, au demeurant sans craindre l'inexactitude⁵¹ : « Au bréviaire sacerdotal, la Hongrie a son Etienne, la Pologne, Casimir, l'Espagne, Herménégilde, la France, Louis, l'Allemagne, Henri : or notre Venceslas ne le leur cède en rien dans tous les genres de la vertu, et les vainc tous par l'ancienneté »⁵².

Revenons pour conclure à la lettre de Sobek à Léopold I^{er}. Les quatre brouillons qui en sont conservés présentent de fortes similitudes, avec pourtant des nuances décisives dans la précision du langage déployée par

⁴⁹ Voir *supra* note 24. NA Prague, APA I, D 93/7 ²⁴²⁶ : [...] *expiscata suae M(ajesta)tis inclinatione, illico mitterem libellum supplicem et adjungerem hoc breve Encomium S(anc)ti Wenceslai, quod cogito post exploratam Suae M(ajes)titis voluntatem offere et transmitterem Suae Sanctitati [...]*.

⁵⁰ NA Prague, APA I, D 93/7 ²⁴²⁶.

⁵¹ Saint Etienne de Hongrie n'entra au bréviaire romain que le 28 novembre 1686, directement sous le rite double *de praecepto*, (ACCS, *Decreta*, 1685-1686, fol. 189^r). La décision de promouvoir saint Henri *Urbis et Orbis* sous le rite semi-double fut prise le 20 juillet 1669, avec approbation des trois premières *lectiones* au bréviaire, après examen commencé le 11 juin 1669 et confié au cardinal Facchinetti, lors de la séance qui repoussa la décision concernant saint Venceslas. Le cas de saint Henri avait été soutenu par l'empereur et le cardinal de Hesse, comme celui de saint Venceslas (ACCS, *Decreta*, 1669-1670, fol. 63^r, et fol. 51^r). Le 24 janvier 1671, les *lectiones* IV et V furent admises au bréviaire, et toutes les autres refusées le 24 mars de la même année (ACCS, *Decreta*, 1671-1672, fol. 8^r, 16^r-16^v, 61^r).

⁵² *Gloria sanctissimi ducis et martyris Wenceslai*, fol. C^r-C^v : *Habet, in Breviario Sacerdotali, Stephanum suum Vngaria, Casimirum Polonia, Hermenegildum Hispania, Ludovicum Gallia, Henricum Germania, Wenceslaus noster, nihil illis ullo genere Virtutis concedit, antiquitate vero omnes illos vincit*.

le prélat. Tous s'achevaient sur la même péroraison: le souverain, par l'intermédiaire de son « orateur » au Saint-Siège, le cardinal de Hesse, devait montrer son zèle envers saint Venceslas et obtenir du pape son insertion dans le bréviaire romain sous le rite double ou au moins semi-double. Matouš Ferdinand Sobek de Bílenberk s'adressait en tant que primat de Bohême au nom de son clergé et du peuple tout entier à son « roi et seigneur »⁵³. Pour marquer son accession au trône archiepiscopal de Prague, il voulait honorer les saints patrons du Royaume et magnifier leur culte. De leur troupe, saint Venceslas, antécédent de tous les ducs et rois de Bohême, était le chef. Ferdinand III, père et prédécesseur de l'empereur actuel, le tenait en grand honneur et particulière affection et il chantait en tchèque avec plaisir l'hymne antique du duc martyr. Seule la mort, trop tôt survenue, l'avait empêché de poursuivre son intention de l'inscrire au bréviaire romain⁵⁴. Il incombait à son très glorieux fils d'exécuter le dessein de son parent et d'être ainsi « non seulement l'héritier de ses pays, mais aussi celui de ses désirs »⁵⁵.

La rhétorique de la gloire tenait une place tout à fait primordiale dans le déroulement du discours. « La gloire nouvelle de saint Venceslas », affirmait la missive de Sobek au souverain, « répandue ainsi dans le monde entier, accroîtrait celle de tous ses royaumes et de tous ses peuples »⁵⁶. Car, continuait-il, d'une part, la dévotion de ceux-ci s'en trouverait augmentée, de l'autre, « l'ancestrale mémoire de la *pietas austriaca* » sortirait ren-

⁵³ NA Prague, APA I, D 93/7²⁴²⁶, 2^e brouillon : [...] *Rex noster et clementissimus Dominus* [...].

⁵⁴ Le 3^e brouillon prétend que Ferdinand III avait déjà demandé au pape cette inscription ; je n'ai pu cependant trouver aucune trace de cette démarche à l'*Archivio Segreto Vaticano*.

⁵⁵ 3^e brouillon de la lettre de Sobek à Léopold I^{er}, NA Prague, APA I, D 93/7²⁴²⁶ : *Exequatur, obsecro, Maiestas Vestra, quod eiusdem Pientissimus, Sapientissimus, Gloriosissimus Dominus Parens intendebat, sic sua Majestas non tantum Terrarum, sed etiam Paternorum Sanctorum desideriorum Haeres* [...]. Le 1^{er} brouillon recoure à une phraséologie voisine.

⁵⁶ NA Prague, APA I, D 93/7²⁴²⁶, 1^{er} brouillon: [...] *Gloria avita Pietatis Austriacae Memoriam et Regni ac Populi devotionem adaugeat* . [...] *In glorioso hoc sancto sua majestas et tota Domus Augustissima gloriabitur et glorificabitur et decus posteris Augustissimis Austriacis ex ipsomet nomine S. Wenceslai seu ut Boemia lingua canit WACZLAW Elogium hoc gloriosum soli Domui Competentissimum WASSE SLAWA Vestra gloria* [...].

forcée de ce succès diplomatique et liturgique: de sorte que « la gloire ainsi renouvelée » du saint patron de la Bohême rejaillirait sur celle de la Maison d'Autriche et sur le souverain, eux-mêmes « glorifiés par ce glorieux saint »⁵⁷. Enfin, après la gloire en miroir, venait celle de la continuité par le sang, récemment prouvée par la généalogie reconstituée par un « auteur » non spécifié, dont nous savons qu'il s'agissait du jésuite Jan Tanner dans les *Trophaea Sancti Wenceslai* (1661). En effet, « de lui sont descendus tous les ancêtres et prédécesseurs de Votre Majesté, jusqu'à elle-même »⁵⁸. Étaient énumérés, ou plus simplement suggérés, en reprenant le titre courant du livre rédigé par Balbín, d'autres « titres de gloire » du saint patron de la Bohême : il était vénéré au Danemark, en Bavière, il possédait un autel propre à Saint-Pierre de Rome, et Baronius, après les plus anciens historiens, avait consigné sa gloire et sa sainteté⁵⁹.

La suite n'hésitait pas à ressusciter la théorie médiévale du roi saint perpétuel, propriétaire de la Bohême et des Pays Tchèques, son héritage. Léopold I^{er} put donc lire et apprécier cette leçon juridico-politique : il avait ceint l'épée sacrée du duc lors de son couronnement royal, et par elle la puissance temporelle lui avait été conférée. Car, insistait Sobek, qui soulignait son propos dans un des brouillons par l'emploi du mot tchèque *dědič* (héritier), saint Venceslas n'était pas seulement le saint patron des habitants de la Bohême : il incarnait depuis toujours le souverain éternel possédant les Pays Tchèques et leurs peuples en héritage. Il était bien, concluait-il, « à la fois le vrai roi héréditaire de la Bohême, celui que les Anciens appelaient

⁵⁷ NA Prague, APA I, D 93/7²⁴²⁶, 1^{er} brouillon : *Et ex nova S.Wenceslao in orbe toto [...] gloria, aeternam avitae Pietatis Austriacae memoriam [...], et Regni ac Populi devotionem augeat* .

⁵⁸ JAN TANNER, *Trophaea*, fol. S^r-S^v. NA Prague, APA I, D 93/7²⁴²⁶, 2^e brouillon : [...] *Hic ille est, ex cujus Stemate omnes Bohemiae Duces ac Reges, atque ex illis Austriacis ad Vestram Majestatem usque, descendunt, ut genealogice demonstravit nuperus scriptor* [...]. Sous la même cote, une note *Ex libro Trophaea Sancti Wenceslai intitulati de A^o 1661. per modum Thesium à Joanne Wenceslao Bílek editarum* attribue encore les *Trophaea Sancti Wenceslai* (1661) à Jiří Bílek de Bílenberk, signataire de la dédicace, et non à Jan Tanner (copie d'extraits du chapitre des *Trophaea*, fol. P2^v, « *Wenceslaus Romanus* »).

⁵⁹ NA Prague, APA I, D 93/7²⁴²⁶, 1^{er} et 3^e brouillons de la lettre de Sobek à Léopold I^{er}. Les mêmes détails se trouvent aussi dans *Gloria sanctissimi ducis et martyris Wenceslai*.

le véritable héritier et propriétaire du Royaume, celui qui, en quelque sorte, du Ciel règne et gouverne en Bohême avec Votre Majesté ». Et il achevait: « César partage son pouvoir avec le duc (c'est-à-dire Venceslas) »⁶⁰.

Concluons. Pour le succès de son action, l'archevêque avait décidé d'argumenter « hardiment » auprès de l'empereur. L'entrée au bréviaire romain de la fête de saint Venceslas était, aux yeux du primat de Bohême, un service dû à la gloire du saint et à celle du Royaume : c'était donc le devoir du roi de Bohême, même si l'empereur, par ailleurs, accomplissait ainsi un acte de piété filiale et accroissait aussi le prestige de son propre sang, si saint Venceslas était, comme Sobek et le livret de Balbín le lui remontraient, le grand ancêtre de la Maison d'Autriche. Sobek n'hésita pas, dès les premiers moments de son archiépiscopat, à rappeler à Léopold I^{er} la conception médiévale d'une royauté sacrée divisée entre la personne humaine d'un prince terrestre à la fois successeur, représentant et vassal du souverain perpétuel de la Bohême et incarnant la permanence de l'idée de l'État. On se souvient que cette idée, beaucoup plus succinctement développée que dans la lettre à l'empereur, était le douzième « titre de gloire » de notre opuscule. Enfin, nous savons encore trop peu de choses des relations que Sobek a pu entretenir avec le jésuite Jan Tanner et son lointain cousin, le prélat mitré Jiří Bílek de Bílenberk, auteurs, pour le premier, du contenu, pour le second, de la dédicace d'un livre, les *Trophaea Sancti Wenceslai* qui, en 1661, huit ans avant l'offensive envers l'empereur et Rome, développait déjà les raisons de la gloire de saint Venceslas, sous une forme souvent originale et audacieuse⁶¹. Il est certain que Sobek s'y référa, mais

⁶⁰ NA Prague, APA I, D 93/7²⁴²⁶, 3^e brouillon de la lettre de Sobek à Léopold I^{er} : [...] *Accincta fuit Sua Majestas gladio sancti Wenceslai in Coronatione Regia, accingat se gladio Suae Potentiae, et intendat, procedat, et prosperet Sancti Martyris zelare maiorem gloriam et honorem [...]*. 2^e brouillon : [...] *Hic est sanctissimus ille dux, cujus ense Majestas vestra in coronatione sese accincta; Hic ille est, ex cujus Stemate Omnes Bohemiae Duces ac Reges, atque ex illis Austriaci ad V. Majestatem usque, descendunt. [...]*; *hic ille est gloriosissimus Martyr, qui non modo simpliciter Patronus, sed DĚDICZ, id est verus, et haereditarius Bohemiae Rex et vere Regni haeres et possessor appellatur ab Antiquis, qui quodammodo cum Majestate vestra ex coelo gubernat et regnat in Bohemia: divisum imperium cum duce (Wenceslaus scilicet) Caesar habet[...]*.

⁶¹ MARIE-ELIZABETH DUCREUX, *Emperors, Kingdoms, Territories: Multiple versions of the Pietas Austri-*

distinctement de la manière dont le fit Bohuslav Balbín pour élaborer le *libellus* établissant les droits du patron de la Bohême à un honneur public universel, qui fut joint au « *memoriale* » et aux diverses suppliques envoyés à Vienne, à Rome, et ailleurs. Ainsi, le texte de Balbín, *Gloria sanctissimi ducis et martyris Wenceslai*, et plus encore la missive de Sobek à l'empereur, qui s'en inspirait et le développait, furent des pièces maîtresses d'une entreprise de prestige, de culte et d'honneur, sans doute diversement comprise par les protagonistes, dont la charge symbolique aurait de grands effets en Bohême. Le reste dépendit de la force et de la fiabilité des réseaux personnels de l'archevêque, dont l'efficacité, à Rome, se heurta aux réticences d'interprétation du promoteur de la foi à la Congrégation des rites. L'acte final, l'inscription de précepte sous le rite double, de saint Venceslas au bréviaire romain aurait lieu le 14 mars 1729⁶².

SLÁVA, PRESTIŽ A LITURGIE V 17. STOLETÍ: ZÁPIS SVATÉHO VÁCLAVA DO ŘÍMSKÉHO BREVIÁŘE

Je všeobecně znám, že v 17. století se v českých zemích pěstoval kult svatých zemských patronů. Tento kult však podle autorky článku dosáhl nových rozměrů za arcibiskupa Matouše Ferdinanda Sobka z Bílenberka, kdy byl do římského breviáře konečně zapsán svatý Václav, o což již dříve po několik desetiletí usiloval kardinál Harrach. Na základě archivního materiálu z Římské kongregace ritů a dosud málo probádané pozůstalosti arcibiskupa Sobka článek rekonstruuje průběh tohoto úspěšného snažení a ukazuje, jak pražský primas získával svou promyšlenou strategií podporu panovníka i pomoc u dvora, a to jak v českých zemích, tak v Římě. Na jeho počínání se v letech 1669 a 1670 podílelo mnoho dalších aktérů – císař

aca ? in: The Catholic Historical Review, 97, April 2011, n.º2, p. 247–275, ici p. 266–272.

⁶² Copie du bref de Benoît XIV : NA Prague, APA D 93/7²⁴²⁶.

Leopold I., nejvyšší český kancléř, lanckrabě a kardinál Bedřich Hesseňský, nuncius, ale také kardinálové římské kurie a členové kongregace ritů, agent pražského arcibiskupa v Římě a tajný komorník papeže Klimenta IX. Článek rovněž vyjasňuje důležitou úlohu, kterou hrál ve zkoumaném procesu spis *Gloria sanctissimi ducis et martyris Wenceslai* (1669), který napsal jezuita Bohuslav Balbín na žádost arcibiskupa, a dokazuje, že se Sobek nechal inspirovat také knihou jezuitu Jana Tannera *Trophaea Sancti Wenceslai* (1661).

RÜCKSTÄNDIGE LEHRE? MODERNE TECHNIK IM UNTERRICHT DER WIENER JESUITENUNIVERSITÄT

Elisabeth Klecker (Wien)

Seit der *sanctio pragmatica* von 1623 waren an der Universität Wien Artisten- und Theologische Fakultät in der Hand der Gesellschaft Jesu.¹ Für den Unterricht hatte damit die *ratio studiorum* Geltung, diese Ausrichtung rief im 18. Jahrhundert die Kritik der Aufklärer hervor: die Ausbildung sei zu sehr auf Formalien bedacht und nicht auf der Höhe der Zeit. Versuche, dieses Urteil auf sicheren Boden zu stellen, seine Berechtigung zu belegen oder es gar zu revidieren, scheinen noch nicht unternommen worden zu sein – zumal über die tatsächliche Unterrichtspraxis wenig bekannt ist. Überhaupt gehört die Epoche der Jesuitenuniversität zu den am wenigsten erforschten der Wiener Universität.² Im folgenden soll eine Textsorte vorgestellt werden, die *per se*, aufgrund literarischer Qualitäten, eine systematische Aufarbeitung verdienen würde, aber auch als Quelle für die Kenntnis der Lehr- und Lerninhalte genutzt werden könnte.

Ende des 17. und in den ersten Jahrzehnten des 18. Jahrhunderts war an den Jesuitenuniversitäten von Graz, Wien und Trnava, an der Gymnasial-

¹ JOHANNES WRBA S.J., *Der Orden der Gesellschaft Jesu im Alten Universitätsviertel von Wien. Hundertfünfzig Jahre von den Jesuiten geprägte Universität*, in: *Das Alte Universitätsviertel in Wien, 1385-1985*, (Hrsg.) GÜNTHER HAMANN - KURT MÜHLBERGER - FRANZ SKACEL, Wien 1985, S. 47-74. Zur Kritik vgl. ANNAMARIA LESIGANG-BRUCKMÜLLER, *Musae Francisco et Mariae Theresiae Augustis congratulantur. Eine Festschrift zur Eröffnung der Neuen Aula der Wiener Universität*, in: *Neulatein an der Universität Wien* (wie Anm. 2), S. 383-414.

² Nur bis zum Jahr 1565 reicht die umfassende Universitätsgeschichte von JOSEPH RITTER VON ASCHBACH, *Geschichte der Wiener Universität*, III: *Die Wiener Universität und ihre Gelehrten 1520 bis 1565*, Wien 1888.